



AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière, que la Ville de Louiseville a vendu ou donné les terrains connus et désignés comme suit, à savoir :

- À Festival de la galette de sarrasin inc., le lot 4 019 481 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Maskinongé, à titre gratuit taxes en sus, le cas échéant ;
- À Festival de la galette de sarrasin inc., le lot 4 019 704 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Maskinongé, pour un montant de 5 000 \$ taxes en sus ;
- À Joannie Gélinas et Francis Désilets, le lot 6 118 360 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Maskinongé, pour un montant de 49 988,78 \$ taxes en sus ;
- À Claude Paillé, les lots 5 458 395 et 5 458 399 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Maskinongé, pour un montant de 30 574,88 \$ taxes en sus ;
- À Anthony Lavaute et Jennifer Corbin-Boucher, le lot 5 619 686, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Maskinongé, pour un montant de 34 856,34 \$ taxes en sus ;
- À Marc Jacques, le lot 5 619 690, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Maskinongé, pour un montant de 29 385,48 \$ taxes en sus ;

Cet avis est publié conformément à l'article 28, paragraphe 1.0.1, de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c. C-19).

DONNÉ à Louiseville, ce 2^e jour du mois de juin 2021.

Maude-Andrée Pelletier, greffière